Le 23-03-2016

Télécharger ou imprimer au format PDF

Par Panthéa KIAN, militante politique iranienne, adhérente du Pardem

Texte rédigé le 20 décembre 2015

Après la Seconde Guerre mondiale et la chute du IIIe Reich, la question juive se posait à nouveau aux États européens victorieux, agrémentée de nouvelles dimensions : la culpabilité de l'Occident chrétien dans le génocide de 6 millions de juifs et le souvenir des nombreux pogroms en Europe précédant la Solution finale des Nazis ; le problème de millions de Juifs déplacés de leurs pays d'origines et désireux de retourner chez eux dans leurs pays d'origines ; l'impossible cohabitation entre les victimes et les complices actifs ou passifs du génocide, etc. Confrontés à ces problèmes sans issue, les États européens se rallièrent par intérêt à la résolution du congrès sioniste sur la création d'un État juif en Palestine.

Un rappel historique des événements marquants des soixante-dix dernières années de guerres israéliennes pour la colonisation de la Palestine est indispensable pour comprendre le contexte historique de la résistance palestinienne sous toutes ses formes, à une occupation expansive et sans limite. L'alternative ne serait que la soumission au projet sioniste de la disparition de la Palestine comme entité géographique et nationale.

Plus que la revue chronologique des faits, nous attacherons de l'importance aux événements qui permettront de comprendre la dimension historique de leurs conséquences sociales et politiques sur la société palestinienne. La radicalisation sous forme laïque ou religieuse est une suite logique des politiques d'annexion et de dépossession de près de 90% des territoires palestiniens par l'État israélien. La question de la possibilité ou non d'un État palestinien viable sera alors posée dans les conditions réelles et actuelles de la colonisation des territoires palestiniens. Il est aussi utile de voir que les massacres méthodiques de la population civile par les opérations militaires israéliennes sont animés par une volonté cynique de diminution de la population palestinienne dans cette autre guerre démographique que mène l'État israélien contre la population palestinienne.

Le rêve de l'URSS, le cauchemar de la Palestine !

Le 14 mai 1947, le discours [1] éminemment pro-sioniste du ministre des Affaires étrangères de l'URSS, Andrei Gromyko, devant l'Assemblée générale de l'ONU réunie sur la question palestinienne surprend tout le

monde occidental et crée une onde de choc en Palestine et dans les pays arabes. Ce discours était en contradiction flagrante avec la position officielle du parti communiste qui considérait la question juive uniquement comme une question religieuse et ne reconnaissait pas la notion de la « race » ou la nation juive.

Lénine, lui-même de mère juive, considérait le concept de la nation juive comme « une idée sioniste absolument fausse et réactionnaire dans son essence … l'idée d'une nation juive est contraire aux intérêts du prolétariat juif, créant chez lui, directement ou indirectement, un sentiment hostile à l'assimilation, un sentiment de ghetto ». De même, l'idée d'une culture nationale, concept intrinsèquement lié à la nation juive, était selon Lénine « le mot d'ordre des rabbins et des bourgeois, le mot d'ordre de nos ennemis » [2].

Malgré les critiques des fondamentaux sionistes clairement exposées par Lénine, Staline se laisse convaincre par les dirigeants sionistes que l'État sioniste serait un État socialiste. Il faut ajouter à cette motivation forte, la perspective attrayante de l'affaiblissement des britannique si les sionistes créaient leur État indépendant dans la région. Pourtant dans le même temps Ben Gourion déclarait à l'ambassadeur américain : « Israël salue le soutien russe aux Nations unies, mais ne tolérera pas de domination russe. Non seulement Israël est occidental dans son orientation, mais notre peuple est démocrate et réalise qu'il ne peut devenir fort et rester libre qu'à travers la coopération avec les États-Unis. » [3]

La nouvelle position de l'URSS sur la question, présentée dans le discours de Gromyko, comportait plusieurs aspects pour le moins délicats.

Elle accordait la qualité de peuple aux colons juifs installés en Palestine, et en tirait la conclusion qu'il fallait par conséquent que l'ONU reconnaisse leur aspiration à la création de leur propre État : « Le fait qu'aucun État de l'Europe occidentale n'a été en mesure d'assurer la défense des droits élémentaires du peuple juif, et de le protéger contre la violence des bourreaux fascistes, explique les aspirations des Juifs à établir leur propre État. Il serait injuste de ne pas prendre cela en considération et de nier le droit du peuple juif à réaliser cette aspiration. Il serait injustifiable de refuser ce droit au peuple juif, en particulier en raison de tout ce qu'il a subi au cours de la Seconde Guerre mondiale. » [4]

L'incapacité de l'Occident à assurer la sécurité des Juifs, justifie selon Gromyko (le Politburo) qu'ils veuillent bâtir leur État en Palestine. Pour étayer un tel droit jamais reconnu par aucun État jusqu'ici, Gromyko arguait le « fait incontestable que la population de la Palestine se compose de deux peuples , les Arabes et les Juifs » et énumérait 4 plans possibles pour la future administration de la Palestine, dès lors que le mandat britannique prend fin :

- La création d'un État judéo-arabe unique, avec des droits égaux pour les Arabes et les Juifs ;
- Le partage de la Palestine en deux États indépendants, arabe et juif ;
- La création d'un État arabe en Palestine, sans égard pour les droits de la population juive ;
- La création d'un État juif en Palestine, sans égard pour les droits de la population arabe.

Malgré la préférence déclarée de l'URSS pour « la solution d'un État binational, indépendant et démocratique basé sur l'égalité des droits entre Arabes et Juif », poursuivait Gromyko, « il faut reconnaître la dégradation des relations entre les deux peuples », et « envisager la partition de la Palestine en deux États arabe et juif ». [5]

Ainsi ce jour du 14 mai 1947, par ses propositions, l'URSS aura contribué non seulement à la partition de la Palestine, acte contraire aux principes même de la Charte fondatrice des Nations unies comme le principe d'auto-détermination des peuples et la règle de la majorité (58% arabes palestiniens, 33% colons juifs) mais à la réalisation du plan sioniste de la création d'un État juif au cœur de la Palestine. Tandis que la déclaration de Balfour, le mandat britannique pour la Palestine et les résolutions du congrès sioniste fondateur du mouvement, tous revendiquaient un foyer national pour les Juifs, non un État. Et pourtant l'ONU considérait désormais leur droit d'avoir un État, qui plus est un État excluant les autres habitants des territoires par son caractère exclusif et théocratique, à l'opposé d'un État démocratique et laïque, sur les terres peuplées de la

La partition de la Palestine et la création de l'État israélien

Le 29 novembre 1947, six mois avant la fin du mandat britannique sur la Palestine, l'Assemblée générale de l'ONU actait le plan de partage de la Palestine en deux États, juif et arabe. La Grande-Bretagne s'abstenait lors du vote et les États-Unis de Truman votaient pour, malgré l'avis négatif de George Marshall, secrétaire d'État aux Affaires étrangère et quasiment tout le service du Proche et Moyen-Orient du ministère, farouchement opposé à la partition de la Palestine. A la lecture par George Marshall du rapport [6] de Loy Hamilton directeur du Bureau du Département d'État du Proche-Orient, alertant sur le déni des principes démocratiques mais aussi sur des troubles incalculables et permanents que le partage de la Palestine et la création d'un État juif dans cette région provoqueraient, Truman bientôt en campagne électorale avait répondu : « Je suis désolé messieurs mais je dois répondre à des centaines de milliers de Juifs soucieux du succès du sionisme. Je n'ai pas des centaines de milliers d'Arabes parmi mes électeurs. » [7] La France quant à elle, plutôt embarrassée et surprise par l'annonce de la création de l'État juif, était partagée. Elle devait tenir compte de l'opinion publique maghrébine et de ses intérêts au Proche-Orient, notamment dans ses deux anciens mandats désormais indépendants, le Liban et la Syrie. Après un temps d'indécision, le gouvernement français, sous pression américaine, penchait en faveur de la position du ministre des Affaires étrangère, Robert Schuman, qui soutenait vivement la reconnaissance de facto de l'État d'Israël.

Ainsi, c'est après deux échecs essuyés en septembre et octobre et beaucoup de pressions sur les États récalcitrants, que finalement le 29 novembre 1947 le plan de l'UNSCOP [8] a pu obtenir les 2/3 des voix des 57 pays membres de l'époque, nécessaires à sa ratification. Il s'agit de la résolution 181 de l'ONU qui établira le partage de la Palestine en deux États : juif, palestinien et Jérusalem administrée par le Conseil de tutelle des Nations unies. La part de l'État juif dans ce plan était sensiblement plus grande que celle de l'État arabe : 55% allaient aux Juifs contre 45% aux Arabes qui récupéraient le grand désert du Néguev. L'essentiel des terres côtières cultivables, 80% des terres céréalières et 40% de l'industrie de la Palestine était donné à Israël par ce plan. Le plan de partage devait être effectif le 1er octobre 1948 au plus tard.

Mais les Palestiniens et les États arabes de la région refusèrent ce plan qui violait la souveraineté des Arabes palestiniens constituant les 2/3 de ses deux millions d'habitants, et disséquait la Palestine tout en accordant des droits spéciaux à une communauté minoritaire en lui attribuant un statut préférentiel.

Le nettoyage ethnique des Palestiniens

Le 14 mai 1948, dès la fin du mandat britannique sur la Palestine et le début du retrait de leurs troupes, Ben Gourion le président du Conseil national juif proclamait l'indépendance et la création de l'État d'Israël sur les territoires alloués par le plan de partage. Les deux grandes puissances, l'Union soviétique et les États-Unis reconnaissaient immédiatement la légitimité de l'État sioniste.

L'annonce de la création de l'État israélien ne manqua pas de provoquer des heurts violents entre les arabes palestiniens et la communauté juive. Les États arabes voisins, opposés à la partition de la Palestine et à l'établissement de l'État juif sur ses territoires, dépêchèrent des troupes pour venir en aide aux Palestiniens insurgés [9]. C'est la première guerre israélo-arabe qui durera jusqu'en juillet 1949 et sera marquée par un avantage certain du Yichouv [10] sioniste sur les Arabes, tant en termes de nombre de combattants qu'en matière de qualité des armes et en organisation militaire.

Jusqu'en mai 1948, quelques 7000 palestiniens et 1000 à 3000 volontaires étrangers, mal armés et non

organisés se battaient contre 50 000 soldats juifs bien entraînés dont 30 000 combattants aguerris, menés par les organisations paramilitaires sionistes et munis d'arsenaux militaires des plus modernes fournis par l'URSS via la Tchécoslovaquie. Statistiquement, les forces armées israéliennes regroupèrent deux fois plus d'hommes que l'ensemble des armées arabes, dont les miliciens de l'Irgoun et du Lehi qui fusionneront avec la Hagana, ainsi que les commandos du Palmah qui jouèrent un rôle fondamental dans la prise des villages arabes et l'expulsion de leurs habitants [11].

À l'initiative des Nations unies, des négociations séparées ont été menées de janvier à juillet 1949, au terme desquelles l'armistice fut signé entre les belligérants. La tactique de négociations séparées était une ruse de l'Occident pour empêcher les États arabes de constituer un bloc uni renforçant leur position lors des négociations. Ainsi une trêve séparée fut signée entre l'Israël et l'Égypte en 1949, suivie de celle avec la Syrie, puis le Liban et enfin avec la Transjordanie. Ce sont les accords de Rhodes qui mettaient un terme au conflit et définissaient une ligne de démarcation délimitant les territoires des deux parties.

À cette époque, Israël contrôlait une bonne partie du territoire attribué à l'État palestinien dans la résolution 181 relative au partage, y compris la partie occidentale de Jérusalem. Des Palestiniens avaient été expulsés manu-militari de leur maison, de leur village et de leurs champs, tandis que leurs biens étaient saisis par l'armée d'occupation et leurs comptes bancaires confisqués par l'État hébreux. Ces expulsions et expropriations violentes provoquèrent une terrible crise humanitaire et politique qui, à ce jour, reste non résolue : près de 800 000 Palestiniens de tous les milieux sociaux ont tout perdu du jour au lendemain et sont devenus des réfugiés pauvres dans les pays voisins.

Dès le début décembre 1948, la résolution 194 de l'ONU tentait de faire valoir le droit au retour des réfugiés en stipulant que :

- Les réfugiés souhaitant retourner dans leur foyer et vivre en paix avec leurs voisins pourraient être autorisés à le faire à une date aussi rapprochée que possible.
- Ceux qui décideraient de ne pas rentrer devraient être indemnisés de leurs biens.

Cette résolution prévoyait aussi la démilitarisation et la mise sous contrôle international de Jérusalem, la protection et le libre accès aux lieux saints de Palestine ainsi que la création d'une commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine.

Lors des réunions de 1949 de ladite commission, les États arabes insistaient sur le retour des réfugiés comme la première étape des négociations de réconciliation avec Israël, tandis que l'État hébreu, cherchant à esquiver le retour des réfugiés, se limitait à donner la priorité absolue à la question territoriale et à bloquer les négociations sans qu'un accord n'ait été trouvé sur le retour des réfugiés, sur la restitution de leurs comptes bancaires et l'établissement d'un régime international pour Jérusalem. Depuis, les dispositions du droit de retour des réfugiés palestiniens sont réaffirmées par l'Assemblée des Nations unies pratiquement tous les ans depuis 1948. Pourtant elles restent lettre-morte et méprisées par l'État israélien.

En 1964, la commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine établissait l'inventaire des biens des réfugiés arabes. Elle tient toujours à jour les dossiers relatifs à ces biens spoliés [12] que l'État israélien refuse de rendre à leurs propriétaires ou de les dédommager. Pourtant ce même État représente les victimes des spoliations dans d'autres circonstances historiques et n'hésite pas à exiger avec force conviction la restitution aux Juifs des biens confisqués par les Nazis durant la guerre 1939-1945 [13].

Le réexamen de l'histoire de la naissance de l'État d'Israël mené par les nouveaux historiens israéliens [14] dont les causes réelles de l'exode palestinien de 1948 font partie, montre notamment par les travaux d'Ilan Pappé, qu'entre 1947 à 1949, au contraire de ce qui est couramment admis, il ne s'agissait pas d'une guerre entre Palestiniens et Israéliens, mais d'un nettoyage ethnique systématique organisé par Ben Gourion dirigeant de Hagana, et ce dès le mois de décembre 1947. Durant l'été 1948, à peine six mois plus tard, 800 000 Palestiniens ont été expulsés définitivement de leur territoire et tous leurs biens saisis par les

organisations paramilitaires juives. L'objectif annoncé par Ben Gourion était de baisser le nombre des habitants autochtones en-dessous de 20% de la population. C'était selon lui une condition nécessaire pour qu'un État juif soit viable. Les groupes armés juifs avaient l'ordre de massacrer les habitants des villages résistants et infliger de tels traitements aux Palestiniens qu'ils soient obligés de fuir, laissant leurs maisons et tous leurs biens. S'ils ne fuyaient pas malgré tout, ils devaient être expulsés et leurs biens confisqués au profit de l'État juif. Itzkak Pundak l'un des meneurs de ces escouades de nettoyage ethnique avouait dans le quotidien Haaretz du 21 mai 2004 : « Il y avait deux cents villages sur le front et ils ont disparu. Nous devions les détruire, sans quoi nous aurions eu [...] des millions d'autres Palestiniens dans l'État juif. »

Les guerres successives israélo-arabes

La première guerre israélo-arabe (1948-1949) a suivi la création de l'État sioniste et a duré près de deux ans. En novembre 1956, après la nationalisation du canal de Suez, le président égyptien Gamal Abdel Nasser déclencha la deuxième guerre israélo-arabe pour reprendre le Sinaï occupé et réussit à ramener le territoire de l'État Israélien dans ses frontières de 1949.

Le 23 mai 1967, le blocus par l'Égypte du détroit de Tiran aux navires israéliens fut considéré par ces derniers comme un casus belli. L'occasion tant attendue par l'État israélien pour déclencher une offensive préparée de longue date s'était offerte par cette décision. Quelques jours plus tard, dès le début du mois de juin, Israël attaquait les forces arabes par surprise et détruisait la moitié des forces aériennes égyptiennes, syriennes et jordaniennes. Ces agressions déclenchèrent la troisième guerre israélo-arabe connue sous le nom de « guerre des Six jours ». Durant six jours en effet, l'armée israélienne mena des opérations aériennes et terrestres fulgurantes sur tous les fronts. L'Égypte, complètement prise au dépourvu, perdit la bande de Gaza et la péninsule du Sinaï, la Jordanie, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, et la Syrie le plateau du Golan, triplant ainsi la superficie du territoire initialement alloué par l'ONU à l'État d'Israël.

En novembre 1967, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait à l'unanimité la résolution 242 pour la restitution des territoires occupés par Israël en échange de la reconnaissance de cet État par les États arabes de la région. Mais accepter l'existence de l'État israélien sur les territoires occupés de 1949 était irrecevable pour les États arabes qui entretenaient encore l'utopie d'une grande nation arabe régnant sur tout le Moyen-Orient.

La naissance de la Cause palestinienne

Le Fatah (Victoire) était créée en 1959 au Koweït, Yasser Arafat prenait rapidement la tête de l'organisation et réussissait à regrouper des groupuscules disparates palestiniens en son sein et à faire de la libération de la Palestine la priorité absolue devant le nationalisme arabe.

L'OLP, l'Organisation de libération de la Palestine, avait été conçue à Jérusalem puis créée au Caire en mai 1964.

Les défaites successives des États arabes, notamment celle de la guerre des Six jours puis les cessez-le-feu signés bilatéralement avec Israël sous la médiation des États-Unis, ont eu un effet de radicalisation sur les organisations palestiniennes. La lutte armée s'organisait désormais indépendamment des États arabes. Le constat était simple : il ne restait plus que les combattants palestiniens pour défendre la dignité arabe et la lutte armée pour la libération de la Palestine. C'est la naissance de la Cause palestinienne.

Ce n'est qu'après la défaite de 1967 que les organisations armées palestiniennes, dont le Fatah, rejoignent

l'OLP (1969) qui fédérait désormais la quasi-totalité des combattants de la Cause palestinienne de diverses appartenances politiques tout en leur laissant leur autonomie d'action sur le terrain.

Le Fatah était la composante la plus importante et Arafat un chef estimé. Il sera rapidement élu secrétaire général de l'OLP, un poste qu'il occupera jusqu'à sa mort, tant son autorité était grande parmi les Palestiniens.

Le Septembre noir

Poussés hors de leurs territoires par des expulsions et occupations toujours accompagnées de violences physiques et morales, les Palestiniens, civils comme forces de résistance armée, s'installèrent dans les pays voisins, avec l'espoir de retourner un jour sur leur terre natale. On recense 6 millions de réfugiés palestiniens vivant en Jordanie, au Liban, en Syrie et en Égypte. La Jordanie abritait plus de 1,3 million de réfugiés palestiniens qui constituaient les 2/3 de la population du royaume. Cette concentration importante de Palestiniens et les 240 km de frontières communes avec le nouvel État israélien en faisait la base arrière des opérations militaires des combattants expatriés.

Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habache, une organisation radicale de gauche socialiste est particulièrement active en Jordanie et résolument opposée à la paix des pays arabes avec Israël. Or le roi Hussein est partie prenante d'un plan de cessez-le-feu [15] avec Israël sur la base de la résolution 242 [16] du Conseil de sécurité de l'ONU datée de 1967. L'OLP rejetait avec force cette résolution qui affirmait la nécessité du retrait israélien des territoires occupés de 1967 et le respect de la souveraineté de chaque État, mais ne disait pas un mot sur le retour des réfugiés palestiniens chassés de leurs terres par les colons armés sionistes une vingtaine d'années plus tôt. Ces négociations attisaient l'opposition des combattants du FPLP résidant en Jordanie, qui après avoir à deux reprises cherché à assassiner le roi Hussein le 9 juin et le 1er septembre et tenté un coup d'État avec la complicité de la garde royale, détournent 3 avions de ligne européens pour attirer l'attention mondiale sur la cause palestinienne trahie par les États arabes. Le 17 septembre 1970, en réponse à ce détournement sur son territoire, et le déni de son autorité, le roi Hussein de Jordanie donnait l'ordre à l'armée de liquider tous les combattants palestiniens résidant sur son sol. Durant ces opérations d'une violence inouïe, connues sous le nom de « Septembre noir » qui durèrent du 17 au 27 septembre, l'armée jordanienne massacra quelques 15 000 Palestiniens civils et combattants confondus. Ces massacres ont rendu un grand service à l'État israélien par l'affaiblissement de la résistance armée palestinienne et la fin de la présence des branches armées de l'OLP dans leur voisinage, en Jordanie.

L'alliance du sionisme laïque et l'extrémisme religieux

En octobre 1973, Israël marqua une autre victoire contre les pays arabes de la région durant la « guerre du Kippour » considérée comme la quatrième guerre israélo-arabe et l'Égypte, la plus grande puissance de la région, échoua dans sa tentative de récupérer le Sinaï occupé par l'armée israélienne.

Cette suite de victoires sur les Arabes procura un sentiment de stabilité et d'assurance à l'État d'Israël et aux Juifs envers cet État. Cet élément psychologique renforcé avec la victoire sur l'Égypte dans la guerre du Kippour, produisit l'amorce d'un tournant idéologique au sein du sionisme [17]. Jusque-là, les religieux juifs qui, selon leur foi, vivaient dans l'attente du messie, le sauveur du peuple de Moïse, n'étaient pas favorables aux idéaux sionistes de création d'un État juif par le biais de l'occupation des terres arabes et le principe des colonies de peuplement dans les régions du Jourdain. Créé en 1974, le mouvement nationaliste religieux Goush Emounim changea la donne avec la revendication du droit divin des Juifs sur « toute la terre d'Israël promise au peuple juif dans la Bible ». Il ne s'agissait plus d'occuper les terres dépeuplées d'Arabes mais

d'implanter les colonies au cœur de zones surpeuplées. Ces nouveaux mouvements religieux appelaient les Juifs d'Occident à exercer leur devoir en s'installant sur la Terre promise, ce qui suscita une nouvelle vague de migration juive vers les territoires palestiniens. La politique d'extension des colonies juives dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, menée par le gouvernement Likoud de Menahem Begin à partir de 1977, avec l'objectif d'implantation de nouvelles colonies dans les zones peuplées de Palestiniens, se poursuivit sans répit et prit de telles proportions qu'en quelques années, le nombre de ces colons passa de 44 000 en 1984 à 112 000 en 1992. Ces colonisations massives étaient des violations flagrantes du droit international, notamment de la IVe convention de Genève [18].

La colonisation a toujours constitué l'alpha et l'oméga de la politique de l'État hébreu et ce, quelle que soit la « couleur » politique de la majorité élue. Après les années de gouvernement du Likoud, les travaillistes revinrent aux affaires en juin 1992. En dépit de l'annonce d'un gel de la colonisation par le gouvernement d'Yitzhak Rabin, les travaillistes cédèrent sous le poids des groupes de pression sionistes religieux et acceptèrent eux aussi de nouvelles implantations de colonies et régularisaient les colonies illégales.

Visant l'occupation de la totalité de Jérusalem et la consolidation de son contrôle sur les territoires occupés pour entraver toute possibilité d'émergence d'un État palestinien, le gouvernement travailliste continua voire intensifia les implantations juives à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. En 1977, on dénombrait 31 colonies et environ 4400 colons installés en dehors de Jérusalem-Est qui restaient encore une zone palestinienne. En seulement trois ans, 170 000 colons seront installés à Jérusalem-Est et 150 000 ailleurs en Cisjordanie.

Les Accords de Camp David, un coup de poignard dans le dos de la Palestine

Après les plans de paix successifs des régimes arabes avec Israël et leurs conséquences néfastes pour la cause palestinienne, le traité de paix israélo-égyptien annihilait les derniers espoirs palestiniens de la résistance panarabe à l'État occupant israélien.

En 1979, le président égyptien Anouar el-Sadate, suivant un accord avec les États-Unis et Israël, mettait un terme à la recherche d'une solution globale au conflit israélo-arabe. Cet accord lui assurait une aide financière américaine versée tous les ans et la récupération du Sinaï en échange du contrôle israélien sur la Cisjordanie. Ce traité, considéré par une grande majorité des peuples arabes comme une trahison, brisait l'unité arabe contre Israël et privait définitivement les Palestiniens du plus important soutien à leur lutte de libération.

Lâchés par les régimes arabes soucieux de leur propre survie et méfiants à l'égard du projet d'un État palestinien laïque et démocratique dans leur voisinage, les Palestiniens allaient vivre désormais des agressions et colonisations sans entraves par la puissance occupante libérée de toute pression ou considération régionale.

La naissance du mouvement Jihad islamique

Le refus israélien de reconnaître le droit du peuple palestinien à constituer son État souverain dans les territoires occupés depuis 1967, la politique de morcellement des territoires par les implantations de colonies, le mépris de la représentativité de l'OLP, la misère grandissante de la population et le désespoir dans des camps de concentration et dans des prisons à ciel ouvert, ont donné naissance en 1980 au Jihad islamique, produit d'une scission des Frères musulmans libanais. Initialement tourné vers des actions sociales et d'assistance aux Palestiniens démunis, le Jihad se transforma en quelques années en une organisation de lutte armée contre l'occupation israélienne.

L’annexion du Plateau du Golan

Avide des territoires fertiles et des ressources vitales appartenant aux peuples de la région, le parlement israélien vota le 14 décembre 1981 l’annexion de fait des hauteurs du plateau du Golan au sud-ouest de la Syrie, territoire syrien selon le droit international et occupé depuis la guerre des Six jours par Israël. La question de l’eau étant devenue stratégique pour l’État occupant et sa population constamment en augmentation, cette région lui procurait un sol fertile particulièrement réputé pour sa production de pommes et ses vignobles et pour l’abondance de ses sources en eau.

Le Conseil de sécurité et l’Assemblée générale des Nations unies condamna cette nouvelle annexion par la résolution 497 du Conseil de Sécurité, mais comme à son habitude concernant Israël, sans prendre de mesures coercitives à l’encontre de l’État responsable du forfait. Profitant de leur réticence à faire respecter le droit international, l’État sioniste persista dans son annexion et y installa des milliers de colons. Les derniers recensements dénombrent 30 000 colons israéliens pour 22 000 Druzes originaires du plateau. Aujourd’hui encore, ces terres fertiles et ces nappes phréatiques fournissent la plus importante part de la production agricole israélienne et 40% de la viande consommée en Israël.

La guerre du Liban et le massacre de Sabra et de Chatila

Les années 1980 sont parmi les années les plus noires en termes de massacres de civils palestiniens. En juin 1982 l’armée israélienne lança l’opération « Paix en Galilée » pour envahir le Liban et exterminer les membres de l’OLP, dont leur chef Yasser Arafat expatrié à Beyrouth. La Syrie s’était aussi invitée dans la guerre civile qui se déroulait entre différentes factions ennemies libanaises. Une guerre sanglante avait lieu entre Israël, la Syrie, les combattants de l’OLP et les Phalanges chrétiennes, avec un très grand nombre de victimes civiles et d’importantes destructions matérielles. Le 23 août 1982, le jeune chef milicien phalangiste Bachir Gemayel fut élu président de l’État libanais avec la promesse de nettoyer le pays de « ses démons ».

Après plusieurs mois de combats, la direction de l’OLP accepta de quitter le territoire libanais pour épargner la population meurtrie et éviter davantage de dommages au pays. Le grand exode maritime des combattants fut organisé par les puissances occidentales qui affrétèrent de nombreux navires à cette fin. Le 14 septembre, Bachir Gemayel fut assassiné lors d’un attentat commandité par le régime syrien. Le 17 septembre, profitant du départ des combattants palestiniens du Liban, les miliciens phalangistes lancèrent une opération de vendetta contre la population palestinienne sans défense des camps de réfugiés de Sabra et de Chatila et massacrèrent 3 000 Palestiniens sans distinction d’âge ou de sexe, avec la complicité passive des soldats israéliens qui observaient cette ignoble tuerie d’innocents depuis leurs positions, sur les hauteurs surplombant les camps martyrs.

Tentative d’assassinat des dirigeants de l’OLP

Alors que, depuis leur exode de 1982, les membres des organisations palestiniennes s’étaient réfugiés principalement en Tunisie, le 1er octobre 1985, l’État israélien, déterminé à éliminer Yasser Arafat et d’autres dirigeants de l’Organisation de libération de la Palestine, mena un raid aérien contre le quartier général de cette organisation transféré à Tunis. Violant l’espace aérien d’un pays souverain, ce raid causa la mort de 70 personnes, pour la plupart membres de l’OLP, sans toutefois toucher Arafat.

La première Intifada et la naissance du Hamas

Tous les ingrédients d'une explosion sociale étaient présents en cet automne de 1987 : accumulation de frustrations, d'humiliations au quotidien et conditions de vie extrêmement difficiles.

Le 7 décembre 1987, les mauvais traitements infligés par les soldats israéliens aux jeunes Palestiniens, filmés par un journaliste israélien et diffusés par les médias, provoquèrent la colère et le soulèvement de la société palestinienne exaspérée par tant de violations des droits humains. C'est le déclenchement du premier soulèvement populaire palestinien, l'Intifada, qui donnera un souffle salutaire à la résistance palestinienne à l'occupation. Les jeunes affronteront durant des mois et des années, armés de leur volonté et des pierres de leur terre, une des armées les plus puissantes au monde. La réponse de l'État israélien à la révolte de la jeunesse palestinienne fut à l'image de tout pouvoir répressif : encore et encore plus de répression et de restriction des droits. C'est dans ces circonstances sociales et politiques tendues que fut créé, le 9 décembre 1987, dès le début de l'Intifada, le mouvement de la résistance islamique : le Hamas.

Par crainte du désespoir d'un peuple sous sa domination militaire et administrative, l'État israélien construisit à Gaza le premier mur d'enfermement des populations fait de barbelés électrifiées. Plus tard, en 2002, un deuxième mur fut érigé en Cisjordanie par l'État occupant. Les 750 km de murs de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, pour la construction desquels plus d'un million d'arbres furent arrachés, des oliviers centenaires pour la plupart, privent 400 000 Palestiniens de leurs champs, empêchent l'accès de 274 000 Palestiniens enclavés à leurs lieux de travail, aux écoles et hôpitaux. Atteignant 9 mètres de hauteur par endroits, ce mur géant de béton barre la vue des habitants des villes de la Cisjordanie et les prive même des paysages de leur pays, de l'horizon de leur ciel, accentuant le sentiment d'emprisonnement sur leur propre terre.

Le long de ce mur, des zones militaires et de nombreux check points sont érigés pour contrôler les populations locales et entraver encore plus leur circulation, alors même que des colonies de peuplement juives construites sur les terres occupées sont alimentées gratuitement ou presque en eau et en électricité et équipées de route et tunnels ultra-modernes régis par des mesures ségrégationnistes qui les réservent exclusivement à la circulation des Juifs.

Le tournant historique de l'OLP

Après des mois de révolte populaire et une répression meurtrière, le 15 novembre 1988, dans une tentative de désamorçage de la spirale de la violence, le Conseil national palestinien (CNP), le Parlement palestinien en exil (à Alger), proclamait l'État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale. Cette déclaration ratifiait les résolutions 338 [19] et 242 [20] de l'ONU visant à un cessez le feu, à l'évacuation des territoires occupés et à l'ouverture de négociations avec l'exigence de la reconnaissance mutuelle des deux États par les deux parties.

Quelques semaines plus tard, c'est devant l'assemblée de l'ONU à Genève que Yasser Arafat, chef de l'OLP, reconnaissait le droit d'Israël à vivre en paix, et déclarait un cessez le feu unilatéral et l'abandon total des actions violentes contre les civils israéliens. C'était un changement complet de stratégie qui passait de la lutte armée à une solution négociée pour la création d'un État palestinien dans les territoires occupés.

Six mois plus tard, lors d'une visite à Paris en mai 1989, il qualifiait de caduque la Charte de l'OLP, le texte fondateur du mouvement palestinien adopté en 1964 qui stipulait dans ses articles 15 et 22 « l'élimination de la présence sioniste et impérialiste » de la Palestine, l'illégalité du plan de partage de la Palestine voté par l'ONU en 1947 et l'établissement de l'État juif (article 19). Il faudra encore sept années de péripéties avant que cette expression orale se traduise de fait dans la Charte de l'OLP.

Suite à la reconnaissance de l'État d'Israël et au renoncement définitif aux actions armées contre la société israélienne par l'OLP, quelles avancées ont été réalisées par Israël dans le respect du droit international et pour appliquer les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies ?

Un retour sur les événements depuis cette date historique de 1988 et ce qui est communément appelé le processus de paix est nécessaire pour répondre à cette question.

La spirale des négociations et des concessions palestiniennes

Pendant que des affrontements entre la rue palestinienne et l'armée israélienne se poursuivaient durant l'Intifada, des négociations secrètes se tenaient en Norvège entre les dirigeants de l'OLP et les Israéliens. En cours depuis six mois, elles débouchèrent, à la surprise générale, sur un accord officialisé à Washington le 9 septembre 1993, dans lequel l'OLP affirmait le droit à l'existence de l'État d'Israël, tandis que le Premier ministre Yitzak Rabin reconnaissait à son tour l'OLP comme « le représentant du peuple palestinien ».

Treize ans plus tôt, en réaction aux tentatives d'intimidation du gouvernement israélien, le Conseil européen avait adopté en juin 1980 une résolution reconnaissant l'OLP comme le seul représentant légal du peuple palestinien qui « doit être associé à toute négociation ». Cette résolution affirmait aussi que « le peuple palestinien doit exercer son droit à l'autodétermination. »

Les tentatives de déni de la représentativité d'Arafat par l'État israélien avaient échoué en Europe mais furent confirmées par un vote du Parlement israélien, le 6 août 1986, interdisant tout contact avec des dirigeants de l'OLP.

Les Accords d'Oslo , « instrument de la reddition palestinienne [21] »

Au terme de plusieurs mois de pourparlers secrets, la déclaration de principe sur des arrangements intérimaires d'autonomie, connue sous le nom des Accord d'Oslo, a été agréée par les représentants palestinien et israélien le 10 septembre 1993, par échange de lettres de reconnaissance mutuelle. La poignée de main historique entre les deux dirigeants préfigurait la fin d'un conflit qui durait depuis près d'un demi-siècle. Le principe conducteur de ces accords était l'ouverture d'une période intérimaire de cinq ans au cours de laquelle les fondements d'un règlement définitif du conflit devaient se mettre en place et permettre, en principe, la création d'un État palestinien sur les territoires définis et évacués par Israël. Une autonomie partielle et progressive des territoires occupés en parallèle d'une première phase de retrait israélien sur cinq ans était signée tandis que d'autres questions cruciales comme la souveraineté de Jérusalem, le droit au retour des réfugiés, les colonies d'implantations, la question de l'eau, avaient été soigneusement évacuées, désignées comme sujets des négociations futures.

Du point de vue de la rue palestinienne, l'acceptation par leurs dirigeants d'établir leur futur État dans les limites territoriales imposées par la guerre des Six jours, c'est-à-dire sur seulement 22% de la Palestine historique, entérinait le droit d'Israël sur les 78% restants.

De plus, sur ce même bout des territoires historiques des Palestiniens, les contours du futur État étaient définis par un consensus gauche-droite israélien qui ne visait qu'à assurer à Israël la possibilité de continuer à s'emparer des meilleures terres et ressources aquifères palestiniennes pour installer de nouvelles colonies. Ces territoires étaient minutieusement délimités, enchâssés et encadrés par les colonies et par l'armée israélienne. Les zones autonomes palestiniennes comme les territoires de son État, étaient séparées par des colonies israéliennes formant autant de zones de cantonnement de souveraineté. Concrètement, il s'agissait

de faire passer les produits agricoles et manufacturés palestiniens par les territoires auto-proclamés israéliens afin de leur appliquer une taxe à l'exportation, et permettre à l'État israélien de contrôler et séquestrer les ressources financières de l'État Palestinien. Ainsi les Palestiniens devaient endurer la violence quotidienne des colons armés et des check points militaires au quotidien, le contrôle systématique, et l'autorisation de tous déplacements de la population par Tsahal.

Le négociateur norvégien, le ministre des Affaires étrangères, Johan Jorgen Holst jouant le rôle du « facteur des Israéliens » dans les pourparlers, et les négociateurs des États-Unis et de l'Union européenne, n'ont eu de cesse « de faire pression sur la partie la plus faible, les Palestiniens, pour l'amener à plus de concessions. » [22].

Même la clause d' « arbitrage international obligatoire » qui aurait permis aux Palestiniens d'avoir l'appui de la communauté internationale pour rétablir leurs droits, a fini par être supprimée à la demande d'Israël. Le fait est que ces négociations n'avaient jamais été menées entre deux parties qui discutaient d'égal à égal, mais entre des occupés et des occupants. Le prix de la paix telle qu'imposée par Israël, avec l'appui des États-Unis et de l'UE était trop cher, mais l'espoir de bâtir enfin un État à l'intérieur de la patrie historique, mettre fin à l'humiliation de l'occupation, a motivé le compromis scellé par Arafat lors de ces Accords.

Le 4 mai 1994, l'accord de l'autonomie du Gaza et de Jéricho en Cisjordanie était entériné au Caire et Israël évacuait 70% de la bande de Gaza et de l'enclave de Jéricho. Deux mois plus tard, le 1er juillet 1994, après 27 ans d'exil, Yasser Arafat revenait triomphalement dans les territoires palestiniens pour y établir son quartier général sous la forme de l'Autorité palestinienne représentative. Dans le même temps, des négociations étaient en cours entre Itzhak Rabin et le Roi Hussein, qui aboutirent à la signature d'un traité de paix avec le voisin jordanien. Les premières élections générales ont eu lieu 18 mois plus tard, le 20 janvier 1996, et Arafat fut élu premier président de l'Autorité palestinienne.

Malgré ces avancés dans la voie de la création d'un État palestinien et la fin du conflit Israélo-palestinien, plusieurs événements tragiques vont changer le cours de l'histoire.

Hébron, proie des colons extrémistes

Si globalement les choses se déroulèrent selon les termes des Accords d'Oslo, ce ne fut pas le cas à Hébron, la ville où l'antagonisme entre la population arabe autochtone et les colons fanatiques convaincus que les 170 000 Palestiniens de Hébron « ne sont pas chez eux ici » [23], avait atteint un point critique.

Située au sud de Jérusalem, Hébron est la deuxième plus importante ville palestinienne et la plus ancienne du Proche-Orient avec une continuité historique depuis 4000 ans et ce, malgré une histoire des plus tumultueuses en lien avec les changements de pouvoir et de dominations politiques [24].

Au cours des millénaires, les héritages culturels et religieux des civilisations qui l'avaient conquise se sont accumulés, à l'image du principal monument de la ville appelé la Mosquée d'Ibrahim par les Musulmans et le Caveau des Patriarches par les Juifs, qui contient la tombe de ce prophète, considéré comme l'ancêtre commun des deux religions. Hébron fut Romaine en l'an 150, Byzantine au VIe siècle, Arabe au VIIe siècle, quand le Calif Omar ibn al-Khattâb, un proche compagnon de Mohammad, leva l'interdiction de la ville aux Juifs et autorisa la construction d'une synagogue et d'un carré de cimetière près de la Grotte de Machpelah [25], dans l'enceinte actuelle de la Mosquée. Au XIe siècle les croisés s'emparèrent de la ville et transformèrent la mosquée et la synagogue en églises et, de nouveau, les Juifs furent expulsés d'Hébron. Suivit une période Mamlouk puis Ottomane jusqu'à la fin de 1917, date de l'occupation anglaise d'Hébron. La ville avait connu une des émeutes arabes les plus importantes contre la puissance coloniale anglaise et sa politique d'immigration massive des Juifs en terre de Palestine. En 1929, les émeutes arabes de Palestine contre l'arrivée massive des Juifs font 133 victimes Juives et 116 victimes Arabes. Durant l'été 1929, les

nouvelles venant de Jérusalem à Hébron font état de tentatives juives pour s'emparer des Lieux Saints, et mettent le feu aux poudres. Le 24 août 1929, dans ce climat très tendu, certains habitants d'Hébron s'en prennent aux Juifs de la ville et massacrent 76 personnes de cette communauté.

Sous administration égyptienne puis Jordanienne, la ville, comme toute la Cisjordanie, sera occupée par Israël en 1967 et mise sous autorité militaire israélienne. Depuis, une synagogue a été construite par Israël dans l'enceinte même de la Mosquée tandis que des colons d'un groupe extrémiste juif s'emparèrent des terrains à proximité immédiate de la ville arabe formant l'implantation Kiryat-Arba où vivent 7 000 colons. Sous protection militaire israélienne, ils sont 400 à avoir investi progressivement le centre historique de la ville où ils vivent dans des fortifications et se promènent armés de fusils automatiques au sein de la population palestinienne sans arme.

La tuerie de la Moquée d'Ibrahim

Ce jour du 25 février 1994, Baruch Goldstein, médecin de l'armée et militant du parti d'extrême droite nationaliste Kach, un Juif d'origine américaine, quitta sa colonie Kiryat-Arba avec un fusil d'assaut IMI Galil, ouvrit le feu dans la Mosquée d'Ibrahim et mitrailla dans le dos les fidèles musulmans pendant leur prière de vendredi du mois sacré du ramadan. Obstruant la seule entrée des lieux et sans être inquiété par les militaires israéliens en charge de la sécurité des lieux (sic !) selon l'accord intérimaire de Washington, il tuait 29 personnes et en blessa 125 autres. Malgré l'immense émotion que cet attentat suscita dans tout le pays et la profonde blessure infligée aux Palestiniens par ce massacre hautement symbolique tant par le lieu que par le moment où il avait lieu, le gouvernement de Rabin n'osa prendre aucune mesure contre les colons extrémistes armés qui occupaient une colonie illégale en plein centre historique d'Hébron. Au lieu de les faire évacuer, il fera instaurer un couvre-feu contre la population d'Hébron pour protéger les colons d'éventuels actes de vengeances [26]. Shimon Perez, le ministre de la Défense de l'époque, qualifia ce couvre-feu d'absurde : « Nous ne pouvons maintenir des situations absurdes qui sont complètement inacceptables… Mettre 120 000 résidents arabes sous couvre-feu pour protéger environ 400 Juifs » [27].

Des émeutes éclatèrent à Hébron et se généralisèrent à tout le pays. La réponse répressive de l'État israélien rajouta 26 autres victimes à la longue liste des Palestiniens tombés sous les balles israéliennes. Un mois plus tard, Shimon Perez fera lever le couvre-feu.

L'enquête de la commission Shamgar chargée de faire la lumière sur les causes de cet événement, révéla que seul un des neuf soldats censés être en garde était présent au moment de l'attaque. Le commandant de la police israélienne à Hébron témoigna devant la commission d'enquête : « Les ordres de l'armée étaient de ne jamais tirer sur un colon, même si ce dernier était en train de faire feu sur des Palestiniens ou des soldats » [28]. Cette disposition étonnante, émise par les chefs d'État-major de Tsahal, montre la place prépondérante des sionistes religieux et nationalistes messianiques dans l'idéologie et toute la structure institutionnelle de l'État israélien.

Le Protocole de Paris : le traité de la discorde et de l'impasse économique

En avril 1994, fut signé un protocole entre l'OLP et le gouvernement israélien dit « Protocole de Paris » qui définissait les règles qui régissent les relations économiques entre les deux parties. Le traité de Paris institue le libéralisme économique dans les relations entre les deux parties considérées comme des partenaires commerciaux, avec la libre-circulation des marchandises sans droit de douane ni taxe à l'importation.

Quelques années plus tard, la partie palestinienne se rendit compte des contraintes et des entraves du traité

pour le développement économique des territoires autonomes. Le protocole de Paris devint alors « le traité de la discorde » et l'Autorité palestinienne le désigna comme le responsable de l'impasse économique que vivaient les territoires sous son administration. En fait, ce sont les effets conjugués des contraintes du traité avec les conditions de l'occupation qui rendent toute croissance économique des territoires impossible. L'interrogation d'Uri Avnery est révélatrice de la situation décrite par Arafat : « Quel investisseur se risquerait en des lieux soumis aux caprices d'un gouvernement militaire et aux aléas d'une éventuelle confrontation ? » [29]

Au manque d'investissement s'ajoute la dépendance palestinienne aux politiques israéliennes permettant ou non la libre circulation des marchandises à destination ou en provenance des territoires palestiniens. En effet, en l'absence de port et d'aéroport (dont la construction est interdite par Israël) les marchandises palestiniennes doivent transiter par les territoires israéliens. Or, selon le Bureau des statistiques palestinien, 88% de toutes les exportations palestiniennes en provenance de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza sont destinées à Israël et 74% des importations à destination de ces territoires proviennent d'Israël. Une situation de dépendance contraire à la souveraineté des territoires qui n'a pas tardé à être exploitée par Israël au détriment de l'économie palestinienne. Vient s'ajouter aussi la problématique des droits de douane sur les marchandises importées dans les territoires palestiniens, perçus dans un premier temps par les autorités israéliennes et reversées plus tard à l'Autorité palestinienne. Le budget de l'Autorité palestinienne dépend à hauteur de 60% de cette recette douanière alors que le délai entre sa perception et sa rétrocession à l'Autorité varie selon le bon vouloir israélien.

Enfin, il faut évoquer une autre dépendance qui est directement liée à la cherté de la vie dans les territoires : l'alignement des prix dans les territoires autonomes sur ceux d'Israël, pour des raisons évoquées plus tôt, tandis que les niveaux des salaires sont incomparablement plus bas dans les territoires occupés. Selon le Protocole de Paris, l'Autorité palestinienne est autorisée à importer de l'extérieur des produits moins chers, mais uniquement les produits de première nécessité. Par contre, pour ce qui est de l'importation de matières premières et des matériaux industriels, c'est Israël qui a la main et impose ses conditions et tarifs. C'est le cas pour le carburant et l'énergie comme pour l'eau. L'augmentation du prix de l'énergie et du carburant impacte forcément tous les prix des produits, même ceux importés d'un pays tiers à meilleur prix. Il est clair que celui qui détient le contrôle sur ces matières maîtrise l'économie.

Les conséquences d'une telle conjoncture pour la population palestinienne est l'absence de tout espoir d'amélioration de son quotidien qui ressemble à un combat pour la survie, mais aussi l'absence de toute perspective de développement indépendant et souverain de l'économie des territoires autonomes de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

OSLO II, l'instrument de la reddition palestinienne 'bis' !

Deux ans après les Accords d'Oslo, alors que l'essentiel des « acquis » palestiniens étaient restés lettre-morte et que la spirale de la violence avait repris sa course meurtrière, c'est par l'intermédiation de Bill Clinton et le négociateur américain Dennis Ross que Yasser Arafat, président de l'OLP, et Yitzhak Rabin, Premier ministre israélien, vont reprendre les négociations sur les points de blocage du processus de paix. Ces nouveaux pourparlers débouchent, le 18 septembre 1995, sur l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza [30], connu aussi comme Oslo II ou l'Accord de Taba. Cet accord définissait les échéances et les conditions de l'entrée en vigueur de l'autonomie prévue par les précédents accords afin de permettre dès la fin de l'année à l'Autorité palestinienne de prendre le contrôle des 6 grandes villes de la Cisjordanie, avec le « redéploiement » de l'armée israélienne hors de ces villes [31], le transfert des institutions à la juridiction autonome palestinienne et l'organisation des élections législatives libres et démocratiques dès le début de l'année suivante. L'Accord comportait d'autres mesures comme la libération immédiate de tous les prisonniers palestiniens, celle de tous les détenus âgés de moins de vingt-huit ans et de ceux qui avaient purgé au moins dix ans de peine.

L'Accord de Taba comportait aussi des Articles qui contrebalancent, du point de vue des intérêts israéliens, les « concessions » faites à la partie palestinienne. Il définissait et mettait en œuvre l'éclatement de la Cisjordanie [32] suivant la proposition israélienne de sa division en trois zones A, B et C. Ce plan transformait la terre palestinienne en un patchwork d'enclaves séparées par des blocs de colonies. L'accord stipulait que l'Autorité palestinienne jouirait d'une autonomie dans les deux zones où vivait une majorité de Palestiniens, à savoir la zone A (2 % de la Cisjordanie et 20% de sa population) et la B (26% du territoire contenant la plupart des villages palestiniens). Mais cette autonomie allait être bien limitée puisque les Israéliens gardaient le contrôle de la circulation et du déplacement de la population palestinienne entre ces zones, ainsi que l'octroi des droits de résidence aux Palestiniens. Ainsi, malgré l'acceptation théorique de l'autonomie palestinienne, Israël gardait la main sur les zones dites autonomes, avec la possibilité d'entraver à tout moment la circulation de la population entre ces zones et le droit de refuser l'installation des familles palestinienne. A ce pouvoir de décision unilatéral et autoritaire des forces de sécurité israéliennes sur les affaires internes de la population palestinienne, il faut rajouter le contrôle israélien sur la zone C qui représente 72% de la Cisjordanie et où se trouve la quasi-totalité des ressources en eau, les terres fertiles et la production d'énergie de la Cisjordanie.

Chronique d'un assassinat annoncé

Sur le plan de la politique interne israélienne, le Likoud et les partis de l'extrême droite messianique lancent une campagne haineuse à travers le pays contre la paix et la personne de Rabin. Lors d'un rassemblement de l'extrême droite à Tel-Aviv, les manifestants brûlent des portraits de Rabin, brandissent des affiches haineuses et menaçantes et lancent des slogans insultants tout en déchirant les portraits de Rabin transformé en Hitler. Le tout sous le regard satisfait de Netanyahou, leader du Likoud, qui observe tout depuis une terrasse qui surplombe la place [33]. La violence déchainée par la propagande hostile à la paix et à la personne d'Itzhak Rabin est telle que son meurtre par l'un des manifestants semble aller de soi. Le slogan « à mort Rabin » sera concrétisé par Yigal Amir, un jeune militant de l'extrême droite sioniste qui tira dans son dos trois balles meurtrières lors d'un rassemblement pour la paix, le 4 novembre 1995. Il dira aux enquêteurs « avoir pris sa décision le 3 mars 1994 », jour des funérailles de Goldstein [34], et justifie son geste par sa volonté de poursuivre ce que Goldstein avait commencé un an plus tôt : « mettre un terme aux processus des négociations » [35].

La farce de la volonté de paix israélienne

Quelques semaines après le meurtre de Rabin, Shimon Peres le remplace comme Premier ministre par intérim et prend en charge l'application des termes de l'Accord.

Le processus de retrait desforces israéliennes des villes sous autonomie palestinienne avance partout, avec une exception notable : Hébron. Une fois encore, un chef de gouvernement manquera d'audace face aux pressions des colons juifs fanatiques. À Hébron, quelques centaines de juifs messianiques [36] extrémistes, pour la plupart originaires des États-Unis, conduiront le gouvernement de Peres à ne pas honorer son engagement signé dans l'accord d'autonomie selon lequel la police palestinienne devait prendre le contrôle de 85% de la ville.

Mais Hébron ne sera plus pour longtemps l'exception à l'application des accords israélo-palestiniens pour la paix. Les événements qui se sont succédés en l'espace de deux ans, prouvent aux Palestiniens que les Israéliens n'ont aucune volonté de respecter le droit international. Lors des élections anticipées de 1996, les électeurs israéliens, inconscients des dangers de l'expansion des colonies, vont élire Netanyahou, une personnalité de droite ultra-nationaliste et hostile à la paix, lors des élections anticipées de 1996, pour appliquer sa politique de sabotage du principe de la paix en échange des territoires occupés. Le creusement

d’un tunnel sous l’Esplanade des Mosquées à Jérusalem est vécu comme une provocation qui déclenchera des émeutes palestiniennes et donnera lieu au premier affrontement armé entre la population et l’armée israélienne, provoquant près de 90 victimes dans les deux camps.

La situation est tellement critique que le président américain Bill Clinton et le roi Hussein de Jordanie, tentèrent de relancer le processus de paix par des négociations sur les points de discordes concernant Hébron. Le 17 janvier 1997, un autre accord sera conclu concernant la gestion de la sécurité d’Hébron. Un compromis laborieusement trouvé entre Arafat et Netanyahou, résultat de concessions supplémentaires de la partie palestinienne en échange de la remise à l’ordre du jour du redéploiement des troupes israéliennes à Hébron. Ainsi, le redéploiement de Tsahal (déjà convenu lors des accords intérimaires de 1995) eut lieu et la sécurité de la ville passa à la police palestinienne, mais les colonies juives qui occupaient le cœur de la ville historique, responsables d’une tension permanente avec les habitants, restèrent en place. L’armée israélienne restait en charge de la sécurité des colonies juives et de celle des lieux-saints communs, malgré leur défaillance lors de la tuerie de la mosquée d’Ibrahim.

La paix comme continuation de la guerre par d’autres moyens [37]

L’élargissement des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, le déploiement menaçant de l’armée israélienne et le bouclage des territoires étaient l’expression tangible du refus israélien de cesser l’occupation et de reconnaître le droit du peuple palestinien à la souveraineté et la volonté affichée de ne pas respecter les termes mêmes des accords d’Oslo.

La population palestinienne était convaincue que le gouvernement israélien s’était servi d’Oslo pour consolider sa stratégie coloniale sur plusieurs axes :

- fracturer la cohésion nationale et diviser les représentants politiques du peuple palestinien selon leur position pour ou contre les négociations ;

- étendre les colonies de peuplement et réduire la mobilité des Palestiniens sur leurs propres territoires ;

- maintenir le contrôle israélien sur les questions primordiales pour l’économie palestinienne. Ainsi, l’administration des affaires quotidiennes des territoires est laissée aux autorités palestiniennes libérant l’État colonial de ce poids, mais les décisions les plus stratégiques pour la gestion de la vie économique de la population comme l’exportation et l’importation des marchandises, dont les denrées alimentaires, sont restées uniquement sous contrôle israélien. C’est un pouvoir colossal que les Accords ont cédé au gouvernement israélien qui peut les entraver quand bon lui semble. Un droit dont il use et abuse depuis l’embargo sur la bande de Gaza, réduisant 1,8 million de Palestiniens à un état de pauvreté et de malnutrition sans précédent ;

- affaiblir la résistance palestinienne contre le colonialisme en la déviant en marchandage avec le colonisateur sur les bouts de territoires issus du découpage de leur patrie. Pendant ce temps la question aussi cruciale que le retour des exilés de 1947 et 1948, expulsés de leurs terres et expropriés de leurs biens par la loi israélienne sur les « propriétés des absents » a été écartée des négociations, en contradiction avec la résolution 194 de l’Assemblée générale des Nations unies sur le droit au retour des réfugiés sur leurs territoires d’origines. L’État israélien refuse le droit au retour des Palestiniens par crainte du déséquilibre démographique en faveur des Palestiniens tandis qu’inversement, les Juifs de tous les pays peuvent trouver un foyer en terre de Palestine. Mahmoud Darwich, le poète de la Palestine, faisait très justement remarquer que « le droit au retour semble être le droit exclusif de la diaspora juive qui l’attend depuis 2 000 ans. À ceux qui n’ont été chassés que

depuis 50-60 ans ne reste que le droit... d'émigrer. [38] »

Or, le retour des millions de réfugiés dispersés dans le monde et la restitution de leurs terres et biens confisqués n'est pas une question subsidiaire. Il s'agit de la fin de l'exil palestinien, une condition préalable dans la réalisation de l'intégrité de la nation palestinienne et l'établissement de son État.

Mahmoud Darwich révélait un autre aspect des méfaits des Accords d'Oslo : la normalisation des « presque » : *« Après une phase intermédiaire, en suspens entre le mouvement de libération nationale et la promesse d'un État qui ne s'est pas réalisée, nous sommes restés immobiles dans le camp des presque : nous avons presque une autorité, presque un ministère, presque une occupation... et en même temps nous n'avons rien. [39] »*
Suite et fin à paraître prochainement sur ce site.

Notes

[1] http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/D41260F1132AD6BE052566190059E5F0

[2] Lénine, « La situation du Bund dans le parti », Iskra, numéro 51, octobre 1903, Œuvres, volume 7.

[3] Arnold Kramer, « Societ Policy on Palestine 1947-1948", Journal of Palestine Studies, vol. 2, n°2, hiver 1973.

[4] Gromyko, discours devant l'AG de l'ONU 14 mai 1947 à Flushing Meadows, voir sur le site des Nations Unis : http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/D41260F1132AD6BE052566190059E5F0

[5] http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/D41260F1132AD6BE052566190059E5F0

[6] http://www.ifamericansknew.org/us_ints/p-neff-truman.html

[7] Donovan, Conflict and Crisis, p. 322.

[8] UNSCOP c'est U.N. Special Committee on Palestine.

[9] http://www.un.org/french/Depts/palestine/history2.shtml

[10] Implantation juive en terre palestinienne.

[11] Extrait d'Ilan Pappé par Dominique Vidal dans http://boutique.monde-diplomatique.fr/extrait-vidal

[12] http://www.un.org/french/Depts/palestine/history2.shtml

[13] Jérusalem, 23 Février 2011 / PRNewswire : « Lancement d'une initiative mondiale pour identifier les biens personnels juifs confisqués par les Nazis ».

[14] Les Nouveaux historiens israéliens sont à la base un groupe de 5 essayistes, journalistes et historiens israéliens : Ilan Pappé, Avi Shlaïm,Tom Segev, Simha Flapan et Benny Morris. Plus tard d'autres éminents chercheurs les ont rejoints dans ce combat pour la vérité, dont Shlomo Sand, Idith Zertal, Baruch Kimmerling et Uri Ram.

[15] Il s'agit du plan Rogers du nom du secrétaire d'État américain qui proposait les grandes lignes de la résolution 242 de l'ONU pour mettre fin aux hostilités entre la Jordanie et l'Israël.

[16] http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/242(1967)&Lang=E&style=B

[17] Au sujet du tournant sioniste lire : Dominique Perrin, Palestine, une terre, deux peuples, 2000. p. 270).

[18] https://www.icrc.org/dih/INTRO/380

[19] La résolution 338 : le 22 octobre 1973 ce fut le Conseil de sécurité de l'ONU qui adoptait une résolution appelant à un cessez-le-feu et à des négociations.

[20] La résolution 242 : Le 22 novembre 1967 le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité cette résolution qui prévoyait l'évacuation des territoires occupés, en échange de la reconnaissance mutuelle de tous les États du Proche-Orient.

[21] Edward Saïd, « Les Accords d'Oslo sont l'instrument de la reddition palestinienne, un Versailles palestinien », Edward Saïd , Israël-Palestine : l'égalité ou rien, Éditions La Fabrique, 1999.

[22] Lire Alain Gresh ici : http://blog.mondediplo.net/2007-10-22-Pourquoi-les-accords-d-Oslo-ont-ils-echoue

[23] « La seule solution viable, selon une habitante juive de Hébron, Rifka Zorbib, consiste dans le départ de Hébron de ses 160.000 habitants palestiniens. Ils ne sont pas chez eux, ici. » Christophe Boltanski, Libération, « Hébron dans l'attente du redéploiement de Tsahal », 4 mai 1996.

[24] Lire l'article d'Alan Bockel ici : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_1997_num_43_1_3443

[25] Abraham et son épouse seraient enterrés dans la grotte de Machpelah, à Hébron.

[26] Bockel Alain, « L'accord d'Hebron (17 janvier 1997) et la tentative de relance du processus de paix israélo-palestinien », In : Annuaire français de droit international, volume 43, 1997.

[27] Robert Paine, « Behind the Hebron Massacre, 1994 », Anthropology Today, Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland Stable, no 11,? 1995.

[28] Clyde Haberman, « Confusing Israeli Testimony Poses Possibility of Hebron Accomplice », The New York Times, ? 1994.
[29] Uri Avnery, “Protest in Ramallah”, citation de l’article de Jacques Bendelac paru sur le site : http://www.lapaixmaintenant.org/Israel-Autorite-palestinienne-le

[30] Lire le texte en Français de l’Accord ici : https://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/oslo2-fr

[31] Chapitre II, Article X : Redéploiement des forces armées israéliennes.

[32] Article XI : La Terre.

[33] Voir la vidéo de ce rassemblement ici : https://www.youtube.com/watch?v=9MTx8O_1hzU
[34] Baruch Kappel Goldstein, mort le 25 février 1994, médecin sioniste religieux israélo-américain, est l’auteur du massacre du Caveau des Patriarches à Hébron (Palestine) en 1994. Il tua 29 Palestiniens musulmans en prière et en blessa environ 125 autres avec une arme à feu automatique, avant d’être maîtrisé et battu à mort avec un extincteur.

[35] Charles Enderlin, Au nom du Temple, Seuil, 2013, p. 168.
[36] On nous a habitué avec l’appellation « islamistes » pour désigner les musulmans avec une interprétation radicale des préceptes de l’Islam. Nous appelons de même les Juifs messianiques des judaïstes.
[37] Inspiré de la célèbre phrase de Lénine : « La guerre est la continuation de la politique par d’autres moyens », Le socialisme et la guerre », Œuvres, tome 21.

[38] Palestiniens, le peuple de l’absurde - Interview de Mahmoud Darwish, Geraldina Colotti - il manifesto, 30 mai 2007.
[39] Idem.

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire